

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2017-01-09

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 9 janvier 2017 à la salle du conseil au 3115, chemin de Capelton, North Hatley.

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Patrick Clowery, Claude B. Meilleur, Guy Larkin, Jacques Bogenez et Vincent Fontaine,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENTE Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 5 décembre 2016
4. Suites aux procès-verbaux du 5 décembre 2016
5. Adoption du procès-verbal du 19 décembre 2016
6. Suites du procès-verbal du 19 décembre 2016
7. Période de questions des citoyens et visiteurs
8. Approbation annexion pour le transport collectif avec la municipalité du Canton de Stanstead
9. Avis de motion règlement n° 2017-02 relatif aux moules zébrées
10. Offre de services 2017 Monty Sylvestre
11. Dépôt des intérêts pécuniaires
12. Adoption des comptes à payer
13. Correspondance
14. Divers – Ville de Sherbrooke -Subvention MTQ-Route verte
15. Clôture de la séance

17-01-09.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

17-01-09.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-01-09.03

ADOPTION LES PROCÈS-VERBAUX DU 5 DÉCEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU les procès-verbaux du 5 décembre 2017 soit adopté avec l'ajout de l'avis de motion pour le règlement n° 2017-01 au point 21 à la séance régulière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-01-09.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

Aucune suite

17-01-09.05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU le procès-verbal du 19 décembre 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

17-01-09.06

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2016

Aucune suite

17-01-09.07

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Monsieur Gilles Sauriol demande ce que la municipalité fera vu les argents disponibles du gouvernement pour la couverture Internet partout dans la province. Monsieur Primeau indique que la MRC a pris connaissance du dossier et verra à ce que cet item soit discuté à la prochaine séance du conseil de la MRC Memphrémagog.

17-01-09.08

ADHÉSION DU CANTON DE STANSTEAD À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead souhaite adhérer à l'entente intermunicipale en matière de transport adapté et collectif convenue en mars 2009 (ci-après : « l'entente ») et à laquelle est partie la municipalité;

ATTENDU QUE l'article 17.1.1 de cette entente prévoit que toute municipalité qui entend y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités locales déjà parties à l'entente;

ATTENDU QUE l'article 17.1.3 de cette entente prévoit que pour qu'une municipalité puisse y adhérer, toutes les municipalités locales parties à l'entente doivent autoriser par résolution une annexe contenant les conditions d'adhésion de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a étudié un projet d'annexe à cet effet et qu'il lui convient;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley consent à l'adhésion de la municipalité du Canton de Stanstead à l'entente;

QUE la municipalité du Canton de Hatley approuve l'« Annexe II », qui prévoit les conditions d'adhésion de la municipalité du Canton de Stanstead à l'entente, et consent à ce que cette annexe soit jointe à l'entente pour en faire partie intégrante;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité du Canton de Stanstead et à la MRC de Memphrémagog;

QUE la Municipalité du Canton de Hatley prend acte que la Municipalité du Canton de Stanstead devient partie à l'entente dès que les conditions d'adhésion seront rencontrées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-01-09.09

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2017-02

PATRICK CLOWERY donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption le règlement n° 2017-02 relatif au règlement aux moules zébrées. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

17-01-09.10

OFFRE DE SERVICES MONTY SYLVESTRE SENC

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin et au forfait de consultation au montant de DEUX MILLE QUATRE CENT DOLLARS (2 400 \$) selon les termes de l'offre du 12 décembre 2016 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-01-09.11

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La directrice générale dépose les intérêts pécuniaires 2016 de la conseillère et des conseillers et du maire.

17-01-09.12

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201601101 à 201601243	391 344,28 \$
201700001 à 201700019	58 195,48 \$
Salaires décembre 2016	22 631,13 \$

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 9 janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-01-09.13

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

17-01-09.14

DIVERS -

VILLE DE SHERBROOKE-SUBVENTION MTQ – ROUTE VERTE

ATTENDU QUE la subvention donnée par le Ministère des Transports pour la Route verte est maintenant versée aux municipalités et non aux organismes responsables de l'entretien de ladite Route verte;

ATTENDU QUE la direction du Ministère des Transports exige de la part des municipalités l'approbation du rapport d'entretien et de dépenses des organismes responsables de l'entretien;

ATTENDU QUE la ville de Sherbrooke, en tant que gestionnaire mandaté par la municipalité, a présenté son rapport d'entretien pour la saison 2016;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la municipalité approuve le rapport d'entretien de la Route verte sur le territoire de la municipalité pour l'année 2016 préparé par la Ville de Sherbrooke;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE la municipalité confirme les renseignements suivants :

QUE la ville de Sherbrooke est mandatée pour agir comme gestionnaire du réseau cyclable;

QU'il y a 13,4 kilomètres d'aménagements reconnus Route verte sur son territoire;

QUE l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

ET QU'une copie de la résolution soit acheminée au Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-01-09.15

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Vincent Fontaine propose la clôture de la séance à 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale